

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER, Claude NOWOTNY.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE SPANC THIERS DORE ET MONTAGNE ET DE SA RÉMUNÉRATION**

**Rapporteur :** Serge PERCHE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

51

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R. 2221-17 et R. 2221-63 à R.2221-94,

**Vu** la délibération n°20181108-27 en date du 8 novembre 2018 portant création et adoption des statuts de la Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Thiers Dore et Montagne,

**Vu** les statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne et notamment ses articles 2 et 8 ;

**Considérant** qu'il y a lieu, conformément à l'article 8 des statuts, et sur proposition du Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne de désigner le Directeur de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne et de fixer sa rémunération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Délègue** au Président le pouvoir de désigner par arrêté le Directeur de la régie SPANC Thiers Dore et Montagne et de fixer sa rémunération.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 48	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

